

Agence Parcs Canada

**Demande de réalisation de projet de tournage dans
l'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve**

*Parc national Terra-Nova et lieux historiques nationaux de Signal Hill, du Phare-de-Cap-Spear,
de l'Établissement-Ryan, du Cottage-Hawthorne et de Castle Hill*

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la réalisation d'un projet de tournage dans nos parc et lieux historiques nationaux. Pour accélérer le processus, nous vous prions de remplir la demande ci-dessous et de la faire parvenir à Lauren Saunders par la poste à l'adresse suivante : Case postale 1268, St. John's (Terre-Neuve) A1C 5M9; par télécopieur au 709-772-3266, ou par courriel à lauren.saunders@pc.gc.ca. Les activités de tournage proposées doivent respecter certaines conditions et être approuvées par le directeur de l'Unité de gestion. L'examen des demandes se fera en fonction des facteurs suivants :

- Effets possibles de la production sur les ressources écologiques et culturelles
- Pertinence des activités par rapport aux emplacements et règlements nationaux
- Uniformité avec les objectifs, les thèmes et les messages des parcs et lieux historiques et contribution à cet égard
- Degré de perturbation de l'endroit ou des autres utilisateurs des parcs et lieux historiques
- Niveau requis d'aide ou de supervision de la part des employés du parc

Renseignements sur le demandeur

Nom de la société de production : _____

Titre du projet : _____

Nom et adresse du représentant de la production autorisé : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

(Un accusé de réception sera donné par téléphone, par télécopieur ou par courriel)

Nom du producteur : _____

Représentant désigné sur les lieux : _____

Tournage/photographie – Exigences

1. Manière dont votre production rehausse la gestion du parc national ou du lieu historique national
2. Liste des autres parcs nationaux ou lieux historiques nationaux où vous avez travaillé ou proposez de le faire
3. Emplacements, dates et heures exigés
4. Taille de la production (y compris la distribution, l'équipe et les chauffeurs)
5. Type d'équipement, de scènes et d'accessoires et fréquence d'utilisation, y compris les véhicules. Le recours à des véhicules aériens sans pilote (UAV) dans les lieux gérés par l'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve exige l'obtention d'un permis de Transports Canada ainsi qu'une permission spéciale du directeur de l'Unité de gestion. Si vous demandez

l'autorisation de recourir à un véhicule aérien sans pilote dans un parc ou un lieu historique, veuillez préciser ce qui suit :
information sur le véhicule aérien (marque, modèle, numéro de série et province) et nom de l'exploitant de l'UAV.

6. Cartes de localisation, dessins à l'échelle et position des caméras, le cas échéant
7. Installations de production sur place, au besoin
8. Scénario ou scénarimage, le cas échéant
9. Description du produit et nom complet de l'entreprise qui en fera la vente
10. Document attestant que la compagnie de production possède une assurance-responsabilité globale d'au moins 2 000 000 \$ et désignant Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par l'Agence Parcs Canada, comme autre assuré. Cette police doit rester en vigueur pendant toute la durée des activités dans le parc.

Droits et paiement

Pour officialiser cette entente, veuillez communiquer avec Lauren Saunders (709-772-3266). L'entente de tournage doit être officialisée sept (7) jours avant les dates proposées du projet de tournage. Des droits peuvent s'appliquer et doivent être acquittés avant le projet de tournage.